

lui donnaient une autorité que ne possède pas toujours celui qui en est le représentant officiel. Plusieurs de ces jeunes gens lui doivent d'avoir traversé cet âge périlleux sans faire un triste naufrage, comme plusieurs lui doivent aussi de n'avoir pas abandonné la carrière professionnelle dans laquelle ils vivent maintenant, avec honneur pour eux-mêmes et pour la société. Bien des pères ont vu leurs tribulations se changer en joie, grâce à l'action si sacerdotale et si paternelle exercée sur leurs enfants par le directeur éclairé et dévoué auquel ils étaient confiés.

Dans l'automne de 1874, M. l'abbé Blais obtint la permission de se rendre à Rome pour compléter ses études théologiques et canoniques, et le 14 mars 1877 il subissait avec succès les épreuves du Doctorat en Droit Canon, au Lycée Pontifical de l'Apollinaire. Avant de revenir au Canada, il employa ses vacances à visiter les principales villes d'Italie, de France, de Belgique, de Suisse, du Royaume-Uni, ainsi que Constantinople et Athènes. A son retour, le Séminaire de Québec s'empres-a de lui offrir la chaire de Droit Canon, qu'il accepta et occupa jusqu'en 1881, époque à laquelle il repartit de nouveau pour l'Europe. Il profita de ce second voyage pour visiter les lieux les plus célèbres de la Palestine et les principales villes d'Autriche, d'Allemagne et d'Espagne.

Depuis 1882, M. l'abbé Blais exerce les fonctions de chapelain du Bon-Pasteur de Québec. Dans cette position modeste, il est vrai, mais qui exige un ensemble de qualités que peu d'hommes peuvent se vanter de posséder, il a fait si bien que, sous son intelligente direction, la communauté du Bon-Pasteur a pris place parmi les mieux disciplinées et les plus édifiantes de la Province de Québec. Dieu seul connaît tout le bien qu'il a opéré dans cette maison. Loin d'avoir été son tombeau, cette humble retraite lui a fourni l'occasion de se faire apprécier davantage comme théologien et comme canoniste. On sait, en effet, qu'il était l'aviseur ordinaire de nos juges les plus éminents, de nos avocats les plus distingués et d'une portion considérable du clergé de l'Archidiocèse et même de diocèses étrangers. Ses intimes seuls connaissent le grand nombre de consultations qui lui étaient adressées journalièrement. Pendant son séjour au séminaire, il a été le défenseur de toutes les causes matrimoniales portées au tribunal de l'Archevêque de Québec, qui n'a jamais cessé de lui témoigner la plus entière confiance. Il a toujours fait partie de l'officialité métropolitaine, il fut un des théologiens du sixième Concile provincial tenu en 1878. La science et l'expérience dont il fit preuve dans ces asises solennelles, lui gagnèrent du coup l'estime et la confiance des Pères du